



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le 23/10/2025

ID : 057-245700695-20251015-B20251014_03_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le quatorze octobre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le huit octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, MMES Rachel ZIROVNIK, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Etaient excusés : Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Benoit STEINMETZ, Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission Manon TURPIN, service communication.



3. Objet : Marché n° 2463CLSS - Elaboration d'un contrat local de santé pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs – Avenant n° 1 avec l'entreprise SPQR à 69003 LYON

Vu les articles L. 2194-1 et R. 2194-2 du Code de la Commande Publique,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché, notifié le 4 décembre 2024, passé en procédure adaptée ouverte entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'entreprise SPQR à 69003 LYON, concernant l'élaboration d'un contrat local de santé pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

L'avenant n° 1 a pour but d'ajouter des prestations supplémentaires et d'augmenter le montant initial du marché.

Les motifs de cet avenant sont les suivants : des prestations complémentaires dans le cadre des ateliers déjà prévus au marché initial, sont devenues nécessaires, à savoir :

- la tenue d'une visioconférence de cadrage en amont de chacun des ateliers programmés en octobre et décembre 2025,
- la présence sur site du titulaire pour coanimer les ateliers,
- la rédaction d'un compte rendu à l'issue de chaque atelier.

Ces prestations sont nécessaires au bon déroulement des ateliers et à l'atteinte des objectifs fixés par le marché initial.

Le montant du marché initial, après avenant n° 1 est porté de 33 000,00 € H.T. (Trente-trois mille euros) à 37 200,00 € H.T. (Trente-sept mille deux cent euros), soit une augmentation de 4 200,00 € H.T., soit + 12,73 %.

Le marché est modifié conformément aux articles L. 2194-1 et R. 2194-2 du Code de la Commande Publique, les prestations supplémentaires étant devenues nécessaires et un changement de titulaire étant impossible pour des raisons économiques ou techniques.

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'approuver la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 2463CLSS passé en procédure adaptée avec l'entreprise SPQR à 69003 LYON, d'un montant de 4 200,00 € H.T., soit une augmentation de 12,73 %,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 7
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 15 octobre 2025

Le Président,

Michel PAQUET

